

## Compte-rendu conseil municipal du 25 février 2016

Date de convocation : 18/02/16

L'an deux mille seize le vingt-cinq du mois de février à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montemboeuf.

**ETAIENT PRESENTS** : Mrs Mmes - TRAPATEAU - NEBOUT - MANIERE - BOURNIER - BOUCHER - PERROCHEAU - MOREAU - JACQUELIN - DELAGE - MABIT - CHAPT - DUPUY.

**ETAIENT ABSENTS** : Mrs, BUNA - SARDIN - PESTRE

M BUNA donne pouvoir à Mme MANIERE

Nombre total de conseillers : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers absents : 3

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu ;
- Assignation au conseil des prud'hommes
- Contrat d'assurance groupe ;
- Engagement étude pour le village de vacances ;
- Taux de promotion pour avancement de grade ;
- Création poste adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance : Séverine BOUCHER

- Approbation du précédent compte-rendu :

Préciser aliénation partielle du chemin de Cussac.

Vote Pour : 11 - Abstention : 1 - contre : 0

- Assignation au conseil des prud'hommes

M le Maire demande à M CHAPT de sortir car il est concerné par l'affaire de Mme CHAPT.  
M CHAPT refuse de sortir et considère qu'il n'est pas concerné.

M Le Maire donne juste l'information et il n'y aura pas de débat.

Mme Chapt assigne la commune au prud'homme  
- requalification, CDD en CDI  
- licenciement abusif

Monsieur le Maire a rencontré Maître COTRIAN, avocat et demande autorisation au conseil municipal pour prendre un avocat.

Délibération à prendre.

Vote Pour : 11 - Abstention : 1 - contre : 0

➤ Contrat d'assurance groupe :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente en date du 20 janvier 2016 l'informant que le Centre va procéder à une mise en concurrence pour la souscription, à compter du 01/01/2017, de nouveaux contrats d'assurance pour les collectivités et établissements publics du département les garantissant contre les risques financiers découlant de leur obligation de verser des prestations à leurs agents en cas d'accident de service, maladie, maternité, invalidité, décès.

L'un des contrats concerne les agents affiliés à la CNRACL dès lors que leur nombre n'excède pas 30 et l'autre, les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Monsieur le Président du Centre de Gestion nous propose, si nous souhaitons adhérer à ces nouveaux contrats, de prendre une délibération l'autorisant à effectuer la procédure de mise en concurrence et à signer les futurs contrats en notre nom.

Monsieur le Maire précise que cette délibération ne constitue pas un engagement définitif, la collectivité ayant toujours la possibilité de ne pas signer le certificat d'adhésion à ces deux contrats, ou à l'un d'eux, si les conditions obtenues par le centre de gestion, à l'issue de la consultation, n'étaient pas jugées satisfaisantes.

Monsieur le Maire soumet aux membres présents les deux projets de conventions relatives à la facturation de ces frais, lesquelles devront être signées, soit toutes les deux, soit l'une d'entre elles, avec le centre de gestion, selon que la commune adhèrera aux deux contrats de groupe ou à l'un d'eux.

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ Engagement étude pour le village de vacances :

Le maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour la réalisation d'une étude territoriale du village de vacances, rue Fontvieille, basée sur trois volets :

- la recherche de nouvelles clientèles
- la commercialisation
- le mode de gestion

Cette étude rentre dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) mis en place par l'IPCA (Insertion Poitou-Charentes Active). Le coût de l'étude pour la commune est évalué à 3000 €.

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

Arrivée de Liliane DUPUY à 20h55

➤ Taux de promotion pour avancement de grade :

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée** que conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade <sup>(1)</sup>. Il peut varier entre 0 et 100%.

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée** de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
C	Adjoint technique	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	100

Vote Pour : 13 - Abstention : 0 - contre : 0

> **Création poste adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe ;**

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de l'avancement de grade, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La suppression de l'emploi de adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service technique ,et la création d'un emploi de adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au service technique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Vote Pour : 13 - Abstention : 0 - contre : 0

> **Questions diverses**

- o Demande de Monsieur Jean Jimmy, Professeur d'anglais pour louer une salle au centre culturel à Montembœuf pour 1 H par semaine pour donner des cours de Français à la population Anglaise. Cours payants.

Proposition du Conseil municipal à 15 € par mois

Vote Pour : 13 - Abstention : 0 - contre : 0

Séance levée à 21h00.

Le Maire,  
TRAPATEAU J.-M.

